



Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2013-2014

Ministère de l'Éducation

ISSN 1718-648X

This document is also available in English



Partie I : Planification axée sur les résultats 2013-2014

Ministère de l'Éducation

ISSN 1718-6471

This document is also available in English

PARTIE I : PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉ 2013-2014

TABLE DES MATIÈRES**Partie I : Plan axé sur les résultats publié 2013-2014**

Vue d'ensemble du ministère – mandat, priorités et résultats clés	3
Organigramme du ministère	18
Organismes, conseils et commissions	19
Information financière du ministère	22
Dépenses prévues du ministère 2013-2014	23
Total – Fonctionnement et immobilisations	23
Sommaire – Fonctionnement par crédit	24
Sommaire – Immobilisations par crédit	25

Annexe

Rapport annuel 2012-2013	28
Dépenses ministérielles 2012-2013	42

PARTIE I : PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉ 2013-2014**VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE**

Le ministère s'emploie à promouvoir un système d'éducation financé par les fonds publics fort et dynamique, axé sur trois objectifs : de hauts niveaux de rendement des élèves, la réduction des écarts en matière de rendement des élèves ainsi que l'accroissement de la confiance du public. Le ministère soutient également la réussite des enfants et de leur famille au cours des années préparatoires, en mettant l'accent sur la qualité des services et les programmes de garde d'enfants et de développement de la petite enfance.

Aujourd'hui, les élèves ontariens atteignent des niveaux d'apprentissage plus élevés qu'avant. Un nombre record d'élèves obtiennent leur diplôme d'études secondaires. Et la confiance de la population envers le système d'éducation public s'est accrue, permettant ainsi au ministère d'entreprendre des transformations audacieuses, comme la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein.

Mandat

Les élèves de l'Ontario recevront le meilleur enseignement public au monde, comme en témoigneront leurs niveaux élevés de rendement et de participation. De bons résultats d'apprentissage donneront aux élèves les aptitudes, les connaissances et les possibilités de réaliser leur potentiel, de poursuivre leur apprentissage leur vie durant et de contribuer à la prospérité et à la cohésion de la société.

Le ministère entend tonifier le système d'éducation public ontarien en consolidant ses partenariats et en créant un système d'apprentissage des jeunes enfants et de garde d'enfants plus intégré pour les enfants et leurs familles.

Les connaissances des enseignantes et enseignants, des parents, des élèves et celles de tous les autres travailleurs du secteur de l'éducation, de l'apprentissage des jeunes enfants et des services de garde d'enfants continueront d'être recherchées et valorisées. L'objectif du gouvernement est de créer un système d'éducation public capable d'appuyer chaque élève et de les aider à réussir.

Priorités et résultats clés

Le ministère s'emploie à atteindre les trois objectifs suivants :

- Hauts niveaux de rendement des élèves
- Réduction des écarts en matière de rendement des élèves
- Hauts niveaux de confiance du public.

Le rendement des élèves de la maternelle à la 12^e année est la priorité absolue du gouvernement en matière d'éducation. L'amélioration du niveau général des connaissances et des aptitudes des élèves ontariens devra se poursuivre si nous voulons demeurer compétitifs dans l'économie mondiale. Ce faisant, il faudra continuer de réduire l'écart de rendement qui sépare les premiers de classe des élèves en difficulté en raison de barrières d'ordre personnel, culturel ou scolaire.

De plus, le ministère veille à que les enfants et les familles de l'Ontario reçoivent l'appui d'un système de services et programme adaptés, de grande qualité, accessibles et intégrés. Les programmes de services de garde d'enfants et de développement de la petite enfance de qualité offrent aux enfants et à leur famille l'apprentissage et le soutien essentiels au cours des premières années et contribuent au développement sain des enfants.

Sommaire des réalisations

Encore une fois, l'Ontario a été [reconnu comme chef de file mondial](#) au plan de l'excellence en éducation. Un rapport publié par [l'Organisation de coopération et de développement économique](#) (OCDE) en mars 2012 explique que l'accent mis par le gouvernement ontarien sur l'éducation a produit de réels résultats positifs en améliorant la littératie et la numératie, en relevant les taux d'obtention de diplôme et en réduisant le nombre d'écoles à faible rendement. Il s'inscrit dans la lignée d'autres rapports de l'OCDE qui ont classé les élèves de l'Ontario parmi les meilleurs du monde.

Publiés en décembre 2012, les résultats du Programme international de recherche en lecture scolaire (PIRLS) de 2011 révèlent que les élèves ontariens de la quatrième année se classaient parmi les meilleurs au monde pour leur rendement en lecture. Les élèves de l'Ontario ont maintenu leur haut niveau de rendement en lecture depuis l'évaluation PIRLS de 2001 et ont réussi à réduire l'écart de rendement entre les filles et les garçons.

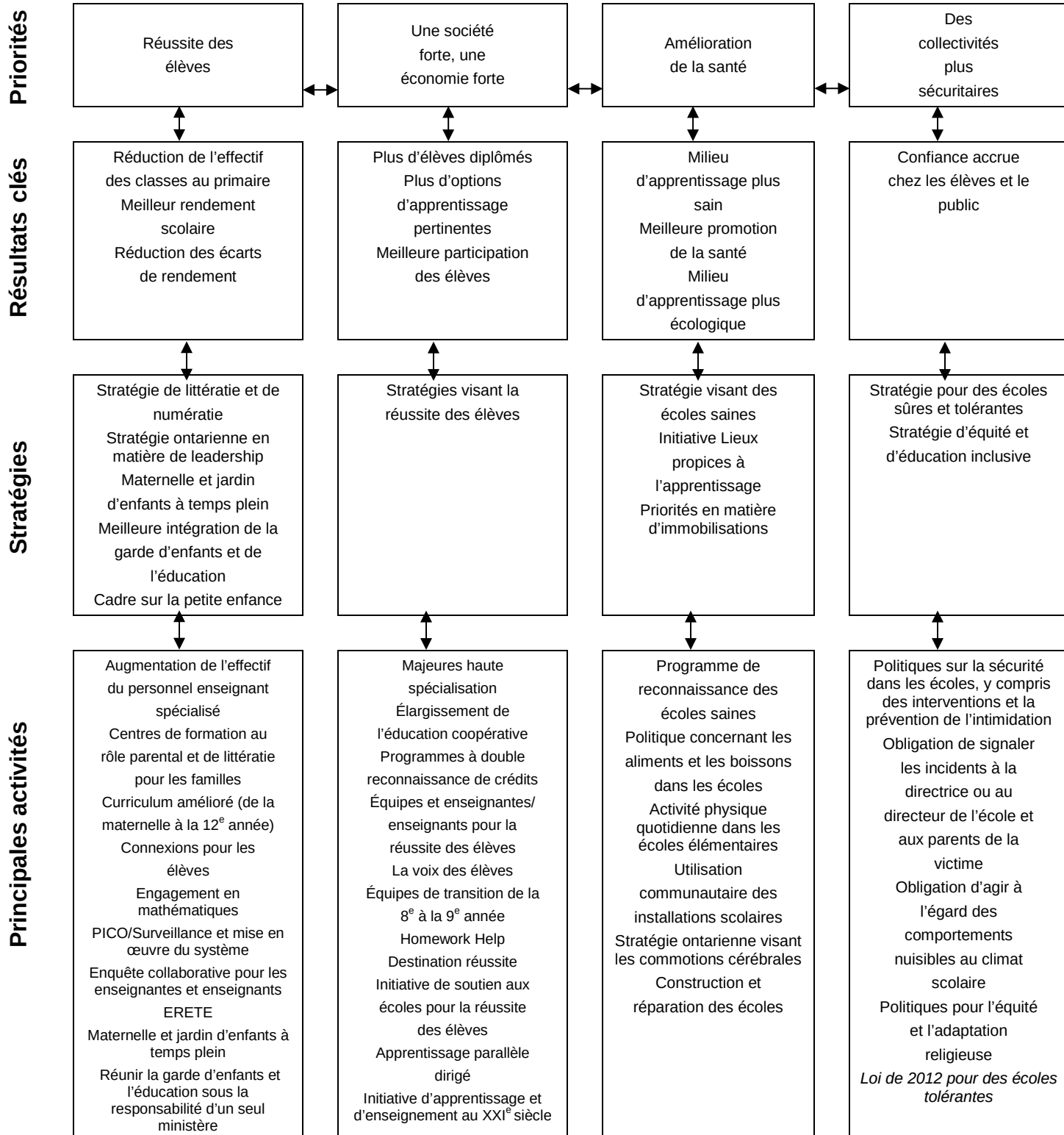
Les élèves de l'Ontario se classent également parmi les plus performants au pays. Selon le [Programme pancanadien d'évaluation pour 2010](#), les élèves de l'Ontario étaient les seuls à dépasser la moyenne canadienne dans chacun des trois domaines des mathématiques, de la lecture et des sciences.

Il ne fait aucun doute que les élèves de l'Ontario reçoivent une éducation de qualité supérieure. Qu'ils s'établissent au Canada, en Ontario ou ailleurs dans le monde, l'avenir de nos élèves est très prometteur.

Le ministère de l'Éducation continue d'accueillir des délégués de divers pays pour discuter des meilleures pratiques dans la réforme de l'éducation et pour la réussite des élèves. En 2012, l'Ontario a accueilli 88 délégations et plus de 1 000 visiteurs de 33 pays qui se sont réunis pour examiner les pratiques exemplaires en matière de réussite des élèves et de réforme de l'éducation.

En coordonnant ces visites, le ministère crée continuellement pour son personnel des occasions d'en savoir plus sur les méthodes des autres pays et de partager les leçons tirées des expériences passées en vue d'améliorer les résultats scolaires des élèves de l'Ontario.

Contribution du ministère aux priorités et aux résultats clés



Réussite des élèves

Le ministère continue de mettre en œuvre des initiatives pour assurer la réussite d'un plus grand nombre d'élèves, notamment : [Maternelle et jardin d'enfants à temps plein](#), [Écoles sécuritaires et tolérantes](#), [Écoles saines](#), [Équité et éducation inclusive](#), [Stratégie de littératie et de numératie](#), [Stratégie visant la réussite des élèves](#), [Stratégie d'éducation des Autochtones](#), et [Stratégie globale de santé mentale et de lutte contre les dépendances](#).

Nouvelles initiatives

Alors que nous allons de l'avant, nous maintenons notre engagement envers nos principales priorités. Nous continuerons à encourager le développement global des élèves et à faire davantage pour appuyer leur réussite. Plus important encore, nous réformerons l'éducation en Ontario afin que les aptitudes de nos élèves répondent aux besoins de la main-d'œuvre moderne. Cela signifie un nouveau regard sur l'enseignement et l'apprentissage. Cela signifie également un avenir prospère et stimulant pour nos élèves et notre province.

Initiative sur l'apprentissage et l'enseignement au XXI^e siècle

L'initiative sur l'apprentissage et l'enseignement au XXI^e siècle accroîtra la confiance de la population envers l'éducation publique parce qu'elle favorise l'enseignement et l'apprentissage au moyen des technologies modernes et l'acquisition d'aptitudes et de compétences qui guideront l'avenir des élèves. Cette initiative appuie non seulement la réussite individuelle des élèves, mais également le succès de l'ensemble de la province dans une économie et une société mondiales du savoir.

L'apprentissage et l'enseignement au XXI^e siècle seront axés sur les aptitudes de niveau plus élevé des élèves. Ceci inclut d'importantes aptitudes, notamment : la pensée critique, la communication, la créativité et l'entrepreneuriat.

Le ministère continuera à appuyer les conseils scolaires anglophones et francophones dans la mise en œuvre de l'initiative sur l'apprentissage et l'enseignement au XXI^e siècle. En participant à la deuxième phase des projets pilotes d'apprentissage et d'enseignement, tous les conseils scolaires joueront un rôle actif dans le dialogue provincial sur l'intégration des technologies dans la salle de classe et la participation des élèves à leur apprentissage.

Cadre stratégique de l'Ontario sur la petite enfance

Le Cadre stratégique de l'Ontario sur la petite enfance poursuit les progrès réalisés à ce jour et énonce une vision dont le but est de veiller à ce que les enfants, de la naissance à 6 ans, aient le meilleur départ possible dans la vie. Le cadre repose sur un ensemble de principes et offre une orientation stratégique pour les programmes et services relatifs à la petite enfance.

Ce cadre reconnaît également les domaines prioritaires où les mesures s'imposent. Dans l'immédiat, nous entendons nous concentrer sur les aspects suivants :

- poursuivre la mise en œuvre de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein d'ici septembre 2014;
- créer une nouvelle approche des centres Meilleur départ de l'Ontario pour l'enfance et la famille d'ici septembre 2014
- améliorer la prestation des services d'orthophonie (dirigée par le MSEJ)
- stabiliser et transformer le secteur de la garde d'enfants.

La vision du gouvernement est de s'assurer que les enfants et les familles de l'Ontario peuvent entièrement compter sur le soutien d'un réseau de programmes et de services de haute qualité attentif, accessible et de plus en plus intégré, conçu pour favoriser le sain développement des enfants et mieux les équiper pour l'avenir.

Une politique est en cours d'élaboration pour faciliter l'approbation et l'élaboration d'un Cadre d'aménagement linguistique francophone pour la petite enfance (CAL-PE) au cours de 2013-2014. Le CAL-PE s'harmonisera au Cadre stratégique de l'Ontario sur la petite enfance en plus de venir le compléter.

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Le gouvernement travaille avec l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario à l'adoption de mesure visant à assurer une plus grande transparence et responsabilité dans le cadre des enquêtes, des processus disciplinaires et du programme de résolution des conflits. En conséquence, le gouvernement songe à modifier la *Loi de 1996 sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* afin d'adopter les recommandations de l'honorable Patrick J. LeSage dans son rapport intitulé *Examen des procédures de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario relatives aux plaintes, aux enquêtes et à la discipline, ainsi que les conséquences des décisions, et examen du programme de règlement de litiges*.

Obtention du diplôme en quatre ans (seuil de 34 crédits)

En septembre 2013, le ministère modifiera le financement des conseils scolaires, afin qu'un plus grand nombre d'élèves obtiennent leur diplôme en quatre ans. Il financera les conseils scolaires à un taux réduit pour chaque élève qui obtient plus de 34 crédits.

Afin d'encourager une meilleure éducation et planification de carrière, le ministère travaille également avec les conseils scolaires pour appuyer les élèves en élaboration un nouveau programme à l'intention des élèves de la maternelle à la 12^e année : Tracer son itinéraire vers la réussite – Aperçu du programme de planification d'apprentissage, de carrière et de vie de la 10^e à la 12^e année, pour les écoles de l'Ontario. La section sur les élèves de la 10^e à la 12^e année a été publiée à l'automne 2012 et la mise en œuvre est prévue pour septembre 2013.

Entente Canada-Ontario relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la seconde langue officielle 2013-2014 à 2017-2018

Les négociations dans le cadre de l'Entente Canada-Ontario relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde officielle 2013-2014 à 2017-2018 débuteront dès que le Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde 2013-2014 à 2017-2018 aura été approuvé par toutes les provinces et tous les territoires et ratifié par le Conseil des ministres de l'Éducation et le gouvernement fédéral.

Le ministère travaille actuellement à l'élaboration d'un plan d'action ontarien qui sera négocié et inclus dans l'entente Canada-Ontario de 2013-2014 à 2017-2018.

Initiatives continues**Maternelle et jardin d'enfants à temps plein**

En septembre 2013, environ 184 000 enfants de quatre et cinq ans profiteront de la [maternelle et du jardin d'enfants à temps plein](#). Ce programme offre aux enfants des journées complètes d'apprentissage axé sur le jeu en vue de leur fournir une base solide pour leur apprentissage futur, et faciliter leur transition vers la 1^{re} année.

Dans les écoles qui offrent la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein et où la demande est suffisante, les conseils scolaires sont tenus d'offrir des programmes d'activités avant et après l'école pour donner plus d'occasions aux enfants de quatre et cinq ans d'apprendre, de jouer et de se développer, mais aussi pour faciliter la vie des parents occupés. Les conseils scolaires peuvent offrir la possibilité d'offrir ces programmes directement ou de conclure une entente avec un fournisseur de services de garde d'enfants titulaire d'un permis qui offrira ces programmes dans des emplacements scolaires avant et après les heures de classe.

En plus des fonds reçus dans le cadre des Subventions pour les besoins des élèves (SBE), environ 963 millions de dollars seront distribués aux conseils scolaires pour appuyer l'expansion continue de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein pour l'année scolaire 2013-2014.

Depuis 2009, le gouvernement a alloué un peu plus de 1,45 milliard de dollars en fonds d'immobilisations pour aider les conseils scolaires à mettre en œuvre le Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants.

Modernisation des services de garde d'enfants

Afin de faciliter l'[intégration des services de garde d'enfants au milieu de l'éducation](#), l'entière responsabilité des services de garde d'enfants a été transférée au ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse depuis le 1^{er} janvier 2012. Le ministère soutient la réussite des enfants et de leur famille au cours des années préparatoires, en mettant l'accent sur la qualité des services de garde d'enfants. Ceci inclut les politiques, le financement, la gestion des contrats et les responsabilités en matière de délivrance de

permis et d'inspection.

Une des premières étapes vers la modernisation des services de garde d'enfants a été la publication d'une nouvelle approche plus transparente à l'égard du financement qui répond à la demande de services, contribue à stabiliser les frais et améliore la fiabilité des services de garde.

En 2013-2014, le ministère continuera de travailler avec ses partenaires afin de moderniser le système des services de garde d'enfants de l'Ontario et d'appuyer les centres dans leur transition des services de garde à la maternelle et au jardin d'enfants à temps plein pour les enfants de quatre et cinq ans dans le cadre politique « Les écoles d'abord » concernant les fonds d'immobilisations destinés à l'aménagement des locaux pour la garde d'enfants et les autres initiatives relatives aux immobilisations pour les services de garde d'enfants.

Moderniser le système de services de garde d'enfant de l'Ontario contribue à l'objectif du gouvernement de renforcer le secteur des services de garde d'enfants afin d'offrir aux familles un accès sûr, fiable et de grande qualité à des services de garde et un système de développement de la petite enfance davantage intégré qui favorise le développement sain des enfants aujourd'hui et contribue à bâtir un avenir plus solide.

Curriculum et évaluation

Le ministère continue d'actualiser son curriculum afin qu'il reste pertinent. Le curriculum révisé est fondé sur des recherches et des consultations approfondies et correspond aux objectifs et aux politiques du ministère.

Un curriculum révisé devrait être publié en 2013-2014 pour les matières suivantes :

- o Études canadiennes et mondiales, 9^e à 12^e année
- o Études classiques et langues internationales, 9^e à 12^e année
- o Études sur les Premières Nations, les Métis et les Inuits, 9^e à 12^e année
- o Français langue seconde, 1^{re} à 12^e année (y compris les programmes de base, d'immersion et intensif)
- o Éducation physique et santé, 1^{re} à 8^e année
- o Éducation physique et santé, 9^e à 12^e année
- o Études interdisciplinaires, 11^e et 12^e années
- o Langues autochtones, 1^{re} à 12^e année
- o Études sociales, 1^{re} à 6^e année; Histoire et géographie, 7^e et 8^e années, Sciences humaines et sociales, 9^e à 12^e année.

La version provisoire du [Programme d'apprentissage de la maternelle et du jardin d'enfants](#), qui énonce les attentes en matière d'apprentissage, sera finalisée afin d'être mise en œuvre en septembre 2014.

Une section traitant de l'évaluation et de la communication du rendement pour les programmes de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein sera élaborée et incluse dans Faire croître le succès pour une mise en œuvre en 2014.

Un examen du document Faire croître la réussite sera effectuée afin d'apporter des précisions concernant la politique avant la mise en œuvre de la deuxième édition prévue pour 2014.

Les lignes directrices concernant le Dossier scolaire de l'Ontario (DSO) font actuellement l'objet d'une révision; la version révisée sera mise en place en 2014-2015.

Apprentissage électronique Ontario

Apprentissage électronique Ontario aide les conseils scolaires de district à joindre les élèves au moyen de l'apprentissage en ligne :

- o Poursuivre l'adoption du Système de gestion de l'apprentissage provincial/environnement d'enseignement et d'apprentissage en ligne avec pour objectif que tous les conseils scolaires de district offrent à un plus grand nombre d'élèves, de la maternelle à la 12^e année la chance d'expérimenter l'enseignement hybride et/ou l'apprentissage en ligne
- o Mettre à jour/réviser plusieurs cours donnant droit à des crédits avec la publication du curriculum des études canadiennes et mondiales, sciences humaines et sociales, et français langue seconde
- o Appuyer les efforts de renforcement des capacités afin de permettre à un plus grand nombre d'enseignants et d'enseignantes d'utiliser le système de gestion de l'apprentissage/environnement d'enseignement et d'apprentissage en ligne et de modifier/créer des expériences d'apprentissage pour les élèves
- o Continuer d'offrir par l'entremise du Centre d'études indépendantes (CEI) de TVO, Homework Help, le programme de tutorat en mathématiques pour les élèves de la 7^e à la 10^e année
- o Poursuivre les projets pilotes visant à accroître l'accès aux divers outils de la stratégie pour les élèves qui fréquentent les écoles des Premières Nations, les élèves des programmes visés à l'article 23 ainsi que les candidates et candidats à l'enseignement des Facultés de l'éducation de l'Ontario.

Aider tous les élèves à réussir

Afin de combler les écarts relatifs au rendement des élèves, le ministère s'associera à d'autres paliers de gouvernement et ministères provinciaux afin d'éliminer les obstacles à la réussite des élèves.

Le ministère continuera d'appuyer les apprenantes et apprenants autochtones, les enfants et jeunes en services de garde, les enfants et les jeunes qui ont des troubles de santé mentale et les élèves qui ont des besoins particuliers en matière d'éducation.

Le ministère veillera à ce qu'aucun élève ne soit laissé oublié afin d'améliorer leur taux de réussite scolaire.

Stratégie d'éducation des Autochtones

À la fin du printemps 2013, le ministère prévoit publier le deuxième rapport d'étape sur la mise en œuvre du Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières nations, des Métis et des Inuits.

Le deuxième rapport d'étape dressera un aperçu des étapes que le ministère, les conseils scolaires, les écoles et les collectivités et organismes partenaires des Premières Nations, métis et inuits ont prises pour mettre en œuvre les stratégies énoncées dans le cadre afin d'encourager le taux de réussite chez les élèves des Premières Nations, métis et inuits.

Afin d'évaluer les progrès réalisés en vue d'atteindre l'objectif de l'Ontario d'accroître le rendement des élèves des Premières Nations, métis et inuits et de réduire les écarts dans les taux de réussite des élèves, il sera important de compiler des données fiables et valides. Les conseils scolaires continuent de réaliser d'importants progrès dans la mise en œuvre de politiques d'auto-identification confidentielle et volontaire des élèves des Premières Nations, métis et inuits.

Ce rapport d'étape inclura la première base de référence de l'Ontario relative aux données sur le rendement des élèves autochtones auto-identifiés.

L'Ontario continue de travailler avec le gouvernement fédéral et les partenaires des Premières Nations pour améliorer les relations entre les écoles financées par la province et les écoles sur les réserves.

En avril 2013, l'Ontario a signé un protocole d'entente sur l'éducation des Premières Nations avec la Nation Nishnawbe Aski et le gouvernement du Canada. Dans le cadre de cette entente, les parties se sont engagées à travailler en partenariat pour améliorer la réussite scolaire des élèves des Premières Nations qui fréquentent les écoles provinciales et les écoles administrées par les Premières Nations. Il s'agit de la première entente tripartite sur l'éducation des Premières Nations conclue en Ontario.

Stratégie de santé mentale et de lutte contre les dépendances

Le principal point de mire de la Stratégie de santé mentale et de lutte contre les dépendances pendant les trois premières années de l'initiative (2011-2012 à 2013-2014) portera sur les enfants et les adolescents en vue de créer un système mieux intégré et adapté. Pendant les trois premières années de la stratégie le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse dirigera l'initiative en collaboration avec le ministère de l'Éducation et le ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

Au cours des deux premières années de la stratégie, le ministère de l'Éducation a :

- accordé un financement à 30 conseils scolaires pour l'embauche d'un responsable en santé mentale responsable de répondre aux besoins des élèves qui ont des troubles de santé mentale et de dépendances.

- financé la mise sur pied d'une équipe d'appui pour la santé mentale pour aider les conseils scolaires ontariens à promouvoir la santé mentale et le bien-être des élèves.
- fourni du soutien pour le renforcement des capacités des éducateurs et éducatrices par le biais :
 - o de l'élaboration d'un guide de ressources pour les élèves de la maternelle à la 12^e année axé sur le soutien des élèves ayant des problèmes de santé mentale et de dépendance (publication prévue au printemps 2013)
 - o améliorations au curriculum, y compris l'élaboration d'un vidéo à l'intention des éducateurs et éducatrices en langue anglaise et française qui favorise la sensibilisation relative à la santé mentale et aux troubles de dépendance (publication prévue à l'automne 2013) et approfondissement du contenu du curriculum
 - o occasion de perfectionnement professionnel sur les troubles de santé mentale et de dépendance pour les 72 conseils
 - o appui à l'initiative Partenaires pour la santé mentale des enfants et des jeunes, une initiative du MSEJ

Éducation en langue française

Le ministère élabore une stratégie sur l'immigration afin d'assurer le continuum de l'éducation en langue française de la petite enfance jusqu'au niveau secondaire. La stratégie vise à informer et à appuyer l'intégration des apprenants et de leur famille au système d'éducation afin d'assurer la réussite de tous les apprenants et apprenantes.

La mise en œuvre de l'Approche culturelle de l'enseignement en situation minoritaire et du Profil d'enseignement et de leadership en situation minoritaire sont deux initiatives qui favorisent la mise en œuvre continue de la *Politique d'aménagement linguistique* (PAL). Ces deux initiatives offrent des occasions d'apprentissage et d'enseignement en ligne qui permettent aux éducateurs et éducatrices en langue française d'adopter des stratégies d'enseignement propices au développement de l'identité culturelle des élèves francophones tout au long de leurs études.

La stratégie de mathématiques en langue française de la 7^e à la 10^e année encourage un niveau élevé de collaboration et offre une formation et un soutien aux enseignements de mathématiques de la 7^e à la 10^e année afin d'accroître les compétences et connaissances des élèves en mathématiques.

Stratégie de recherche et d'évaluation en éducation

Le neuvième Colloque ontarien sur la recherche en éducation devrait avoir lieu en février 2014. Le colloque abordera les questions de la réduction des écarts du rendement et du renforcement de la capacité du système. Environ 400 chercheurs, éducateurs et décideurs se réuniront pour échanger sur les diverses approches et établir un pont entre la recherche et les données probantes et les pratiques en classe et à l'école.

Une évaluation des résultats du Réseau d'échange des connaissances pour la recherche appliquée en éducation (RECRAE) sera effectuée en 2013-2014 et une analyse du réseau social documentera les réseaux et partenariats créés ou financés par l'entremise du RECRAE. Une démarche concertée en vue d'établir un lien entre le travail du RECRAE et les autres réseaux d'éducation est en cours.

Le ministère continue de travailler avec le Comité ontarien de la recherche en éducation – un groupe de champions des partenariats et réseaux de recherche de partout dans la province – afin de créer et de renforcer les relations entre les partenaires du secteur de l'éducation pour mieux répondre aux besoins de recherche prioritaire qui correspondent aux priorités stratégiques et à la vision du ministère.

Réussite à l'école secondaire et par la suite

Un système d'éducation publique solide contribuera à assurer la réussite à long terme de l'économie de la province. L'Ontario continue à avoir pour objectif d'aider un plus grand nombre d'élèves à réussir leurs études secondaires et à obtenir leur diplôme en ayant acquis les compétences et connaissances nécessaires pour réussir dans l'économie mondiale. L'Ontario pourra ainsi compter sur les innovateurs et leaders dont elle a besoin pour maintenir une économie solide à l'avenir.

Pour aider un plus grand nombre d'élèves à obtenir leur diplôme, plusieurs programmes continueront à être élargis au cours de l'exercice 2013-2014 :

- [La Majeure haute spécialisation](#) est constituée d'un ensemble de 8 à 10 cours en classe, d'une expérience de travail et de certifications reconnues par l'industrie dans 19 secteurs économiques différents, par exemple la technologie de l'information et des communications, la transformation et l'hôtellerie.
 - En 2013-2014, plus de 1 600 programmes de MHS seront offerts dans environ 660 écoles secondaires.
 - Le nombre d'inscriptions à ce programme devrait augmenter, passant de 38 000 en 2012-2013 à 42 000.
- Le [Programme élargi d'éducation coopérative](#) permet aux élèves des écoles secondaires de cumuler deux crédits d'éducation coopérative parmi les 18 crédits requis pour l'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario et des crédits d'éducation coopérative supplémentaires parmi les 12 crédits optionnels
- Le [Programme à double reconnaissance de crédit](#) permet aux élèves d'obtenir des crédits qui comptent à la fois pour le diplôme d'études secondaires et pour un certificat d'apprentissage ou un certificat, diplôme ou grade postsecondaire. Pour 2013-2014, environ 22 000 élèves ont obtenu l'approbation de participer à ce programme.
- En 2013-2014, l'[Initiative de soutien aux écoles pour la réussite des élèves](#) inclura 25 conseils scolaires et environ 118 écoles participantes. De plus, 11 conseils

participants ont opté pour élargir la portée de l'Initiative de soutien aux écoles, ce qui ajoutera 49 écoles participantes.

Des élèves en santé, des écoles saines

La santé et le bien-être des élèves sont une priorité du système d'éducation de l'Ontario. Les élèves en santé sont plus aptes à apprendre et à acquérir des compétences et ont de meilleures chances de rester en bonne santé une fois devenus adultes. Ils jouissent aussi d'une meilleure qualité de vie et sollicitent peu le système de soins de santé.

En 2013, le ministère publiera un cadre révisé des Fondements d'une école saine pour aider les conseils scolaires et les écoles à améliorer ou établir des approches intégrées et holistiques afin de créer des « écoles plus saines ».

S'appuyant sur le succès de la conférence des jeunes sur la politique concernant la nourriture et les boissons dans les écoles (PNBE) en mars 2013, en 2013-2014 le ministère continuera à renforcer les capacités afin de renforcer la mise en œuvre de la PNBE, y compris un nouveau projet pilote de financement dans les écoles dans le cadre duquel les élèves vendront des paniers de fruits et légumes comme option plus saine par rapport aux autres produits de financement traditionnels.

Écoles sécuritaires et tolérantes

Chaque élève de l'Ontario a le droit de se sentir en sécurité, et de l'être, lorsqu'il ou elle va à l'école. Chaque élève mérite de recevoir une éducation exempte de discrimination et de harcèlement. Par ailleurs, la sécurité et la tolérance dans les écoles constituent une condition essentielle à la réussite des élèves et à l'amélioration de leur rendement scolaire.

Le Plan d'action global de l'Ontario pour des écoles tolérantes repose sur la Stratégie pour la sécurité dans les écoles et la Stratégie d'éducation ontarienne d'équité et d'éducation inclusive. La Stratégie pour la sécurité dans les écoles de l'Ontario permet aux enfants d'apprendre, de grandir et de réussir dans un milieu sécuritaire. La Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive vise à favoriser un milieu scolaire sain où tous les élèves, les parents, le personnel et les autres membres de la communauté scolaire sont accueillis et respectés, un milieu où chaque élève est épaulé et motivé à réussir dans une culture d'apprentissage exigeant un rendement élevé.

En 2013, le ministère rendra hommage à 12 nouvelles équipes pour leur travail exceptionnel et innovant accompli au sein des écoles afin d'instaurer un climat scolaire sûr et bienveillant en remettant le Prix du premier ministre pour la tolérance dans les écoles.

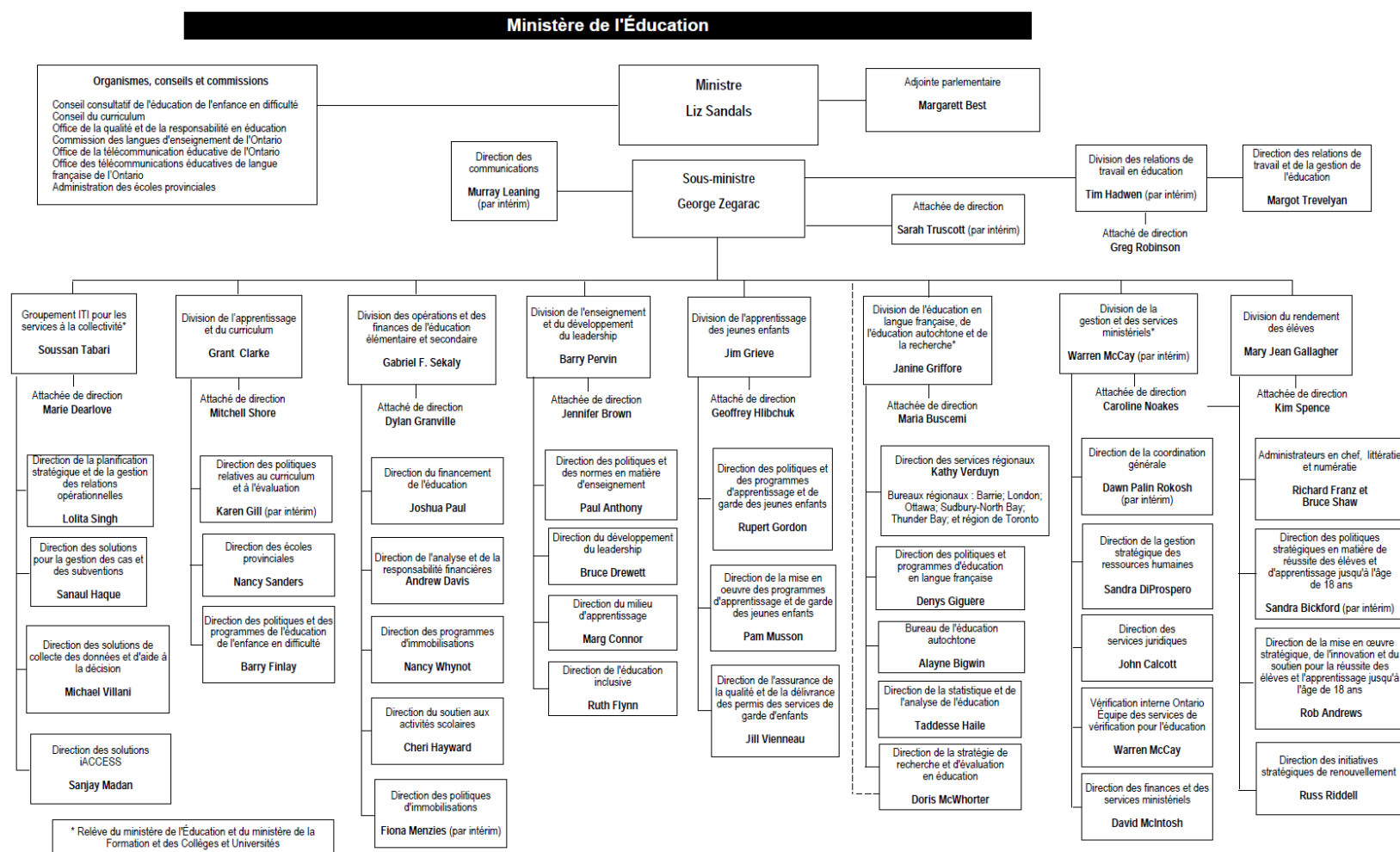
Principaux investissements pour 2013-2014

- Près de 21 milliards de dollars seront investis en éducation par le biais des Subventions pour les besoins des élèves (SBE) pour l'année scolaire 2013-2014. Dans l'ensemble, le financement au chapitre des SBE a augmenté de 6,4 milliards de dollars depuis 2002-2003. Il s'agit d'une augmentation du financement par élève de plus de 4 000 \$, soit de 56 %.
- Un total de 3,48 milliards de dollars sera investi dans les écoles rurales de l'Ontario. Depuis 2003, le financement annuel des conseils scolaires ruraux a augmenté de 869 millions de dollars. Il s'agit d'une augmentation de 4 607 \$ par élève, soit une augmentation de 61,5 %.
- Un total de 1,47 milliard de dollars sera investi dans les écoles du Nord de l'Ontario. Depuis 2003, le financement annuel des conseils scolaires du Nord a augmenté de 337 millions de dollars. Il s'agit d'une augmentation de 6 210 \$ par élève, soit une augmentation de 71,5 %.
- Un total de 1,36 milliard de dollars sera investi dans les écoles de langue française de l'Ontario en 2013-2014, montant qui représente une augmentation de 1,5 % par rapport à l'an dernier. Depuis 2003, le financement annuel des conseils scolaires de langue française a augmenté d'environ 609 millions de dollars. Il s'agit d'une augmentation de 6 026 \$ par élève, soit une augmentation de 66,6 %.
- Le financement accordé pour des initiatives en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits est passé de 12 millions de dollars en 2007-2008 (lorsque la subvention est entrée en vigueur) à 42,8 millions de dollars pour l'année scolaire 2013-2014, ce qui représente une augmentation de 2,6 millions de dollars par rapport à 2012-2013 et une augmentation de 256 % depuis la création de la subvention. De plus, le gouvernement offre un nouveau financement de 5 millions de dollars à l'extérieur des SBE.
- Le financement pour l'éducation de l'enfance en difficulté se maintiendra à environ 2,5 milliards de dollars pour l'année scolaire 2013-2014, ce qui représente une augmentation de 877 millions de dollars (54 %) depuis 2003.
- En janvier 2013, le ministère a annoncé un financement de plus de 700 millions de dollars pour les immobilisations prioritaires et le Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants, afin d'appuyer les projets d'immobilisations que les conseils scolaires devraient entreprendre au cours des trois années qui suivent.
- Depuis 2009, des fonds d'immobilisations d'un peu plus de 1,45 milliard de dollars ont été accordés aux conseils scolaires pour la construction de nouvelles salles de classe et la rénovation des salles de classe existantes en vue de mettre en place le programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants.
- En plus des SBE, un financement de 963 millions de dollars sera accordé aux conseils scolaires pour 2013-2014 afin de favoriser l'expansion continue de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein.
- Le ministère a investi 133 millions de dollars pour moderniser le secteur des services de garde d'enfants existants, notamment près de 49 millions de dollars en travaux de

rénovation dans les garderies communautaires qui souhaitent offrir des services de garde pour les plus jeunes.

- Des fonds de stabilisation seront accordés aux garderies; ils seront versés progressivement pendant la mise en œuvre du Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants, pour un total de 51 millions de dollars par année.
- Un total de 12 millions de dollars sera réparti dans le cadre des nouveaux fonds d'immobilisations de transition pendant les cinq prochaines années afin d'aider les garderies à but non lucratif à effectuer des travaux de rénovation et de modernisation pour offrir des services pour les plus jeunes enfants.
- Un financement de 150 millions de dollars sera accordé aux conseils scolaires pour les travaux de réfection prévus pour l'amélioration de l'état des écoles en 2013-2014.
- Un financement de l'ordre de 42 millions de dollars (28,1 millions de dollars au chapitre des SBE) sera versé au programme Utilisation communautaire des installations scolaires, dont un investissement de 7,5 millions de dollars pour les écoles prioritaires, et 6,4 millions pour les coordonnatrices et coordonnateurs des services de liaison.
- Réorienter l'Allocation au titre du volet Démographie de la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage pour accorder une plus grande priorité aux quartiers défavorisés. Un total de 346,4 millions de dollars sera accordé au titre du volet Démographie en 2013-2014, soit une augmentation de 65,2 % depuis 2003.
- En 2013-2014, 36 millions de dollars seront versés annuellement aux conseils scolaires pour que ceux-ci offrent des programmes aux élèves faisant l'objet d'un renvoi ou d'une suspension à long terme et se dotent de ressources paraprofessionnelles supplémentaires pour les élèves à risque.
- En 2013-2014, 10 millions de dollars seront alloués à des écoles secondaires situées dans des quartiers urbains en proie à la pauvreté, aux activités criminelles et aux bandes de rues ainsi qu'à un manque de ressources communautaires et à un faible rendement des élèves.
- En 2013-2014, le gouvernement investira de nouveau 5 millions de dollars pour la mise en place de mesures visant à assurer des écoles sécuritaires, inclusives et accueillantes.

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE



Le 28 mai 2013

Organismes, conseils et commissions (OCC)

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS	Prévisions 2013-2014 - Dépenses \$	Chiffres réels provisoires 2012-2013 - Dépenses \$	Chiffres réels 2011-2012 - Dépenses \$
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO)			
Charges de fonctionnement	44 866 300	47 890 000	51 825 000
Charges d'immobilisations	1 600 000	1 668 700	5 100 000
L'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (TFO)			
Charges de fonctionnement	24 484 700	24 088 700	28 003 000
Charges d'immobilisations	1 000 000	3 000 000	1 000 000
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation	31 282 100	31 882 100	32 872 079
Administration des écoles provinciales	30 100	7 402	12 089
Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté	75 000	55 000	43 359
Conseil du curriculum	20 000	2 093	19 434
Commission des langues d'enseignement de l'Ontario	-	226	1 103

Le ministère est responsable des organismes réglementés suivants :

Entreprises opérationnelles (vendent des biens ou des services au public de façon commerciale) :

Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO)

En qualité d'organisme de médias éducatifs financé par le gouvernement de l'Ontario, TVOntario offre des services et une programmation de qualité supérieure en anglais par télédiffusion, par l'éducation à distance et en offrant un accès Web interactif. L'éducation à distance permettant d'acquérir des crédits d'une école secondaire est assurée par le Centre d'études indépendantes. TVOntario est régie par la *Loi sur l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario*. La licence de télédiffusion de TVOntario, obtenue auprès du CRTC, est régie par la *Loi sur la radiodiffusion* du gouvernement fédéral.

L'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (TFO)

L'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (TFO) produit et diffuse des contenus multimédias culturels et éducatifs de qualité; produit et distribue des contenus complémentaires, selon les besoins et attentes de l'audience cible. Dans cet esprit, TFO contribue à l'enrichissement civique et culturel de la communauté francophone

ontarienne et il rend ses contenus accessibles sur un vaste ensemble de plateformes multimédias.

Organismes de services opérationnels (offrent des services au public moyennant des frais minimes ou aucuns frais) :

Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE)

L'OQRE est chargé de renforcer la responsabilisation et d'améliorer la qualité de l'éducation en Ontario. Pour ce faire, l'OQRE effectue et gère des évaluations d'élèves à grande échelle, et diffuse au public les conclusions des évaluations assorties de recommandations visant l'amélioration du système.

Administration des écoles provinciales

En 1975, une unité de négociation a été créée sous le régime de la *Loi sur la négociation collective dans les écoles provinciales* pour représenter toutes les enseignantes et tous les enseignants, les directrices et directeurs et directrices adjointes et directeurs adjoints qui travaillent dans une école provinciale; il s'agit de l'Administration des écoles provinciales. Cette dernière a aussi été désignée comme l'employeur officiel chargé de négocier les conventions collectives avec les Provincial School Authority Teachers (PSAT) au nom du ministère de l'Éducation et du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels. L'Administration prend les décisions relatives au traitement des griefs, aux modalités applicables aux congés et à d'autres fonctions administratives.

Organismes consultatifs (fournissent des renseignements ou des conseils pour faciliter l'élaboration de politiques ou la mise en œuvre de programmes) :

Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté

Le Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté a pour mandat de conseiller la ministre de l'Éducation sur toute question liée à la mise en place et à la prestation de services et de programmes d'éducation de l'enfance en difficulté pour les élèves ayant des besoins particuliers.

Conseil du curriculum

Le Conseil du curriculum fournit à la ministre des conseils sur les politiques stratégiques de haut niveau portant sur des questions ayant une incidence sur le curriculum des paliers élémentaire et secondaire. Le Conseil du curriculum donne l'occasion à des chefs de file anglophones et francophones du secteur de l'éducation de participer à des discussions de haut niveau, à la demande de la ministre, et de fournir des conseils fondés sur une pédagogie judicieuse. Au besoin, le Conseil peut convoquer un groupe de travail composé de spécialistes afin de recueillir des renseignements et mener les consultations

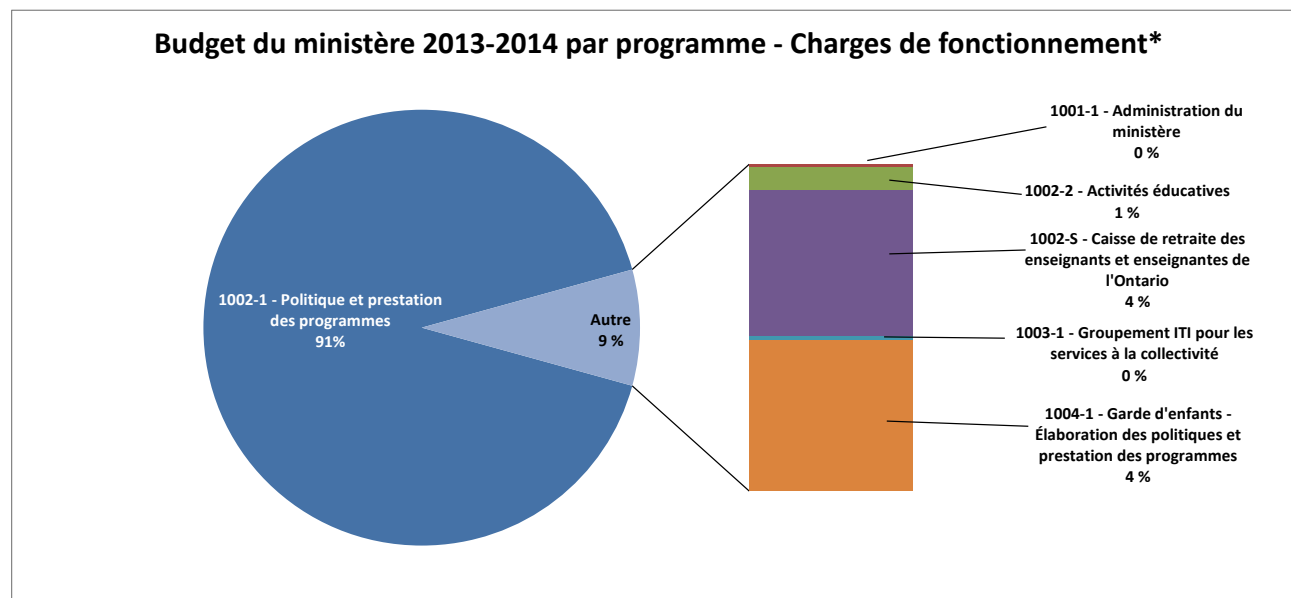
nécessaires pour ses délibérations.

Commission des langues d'enseignement de l'Ontario

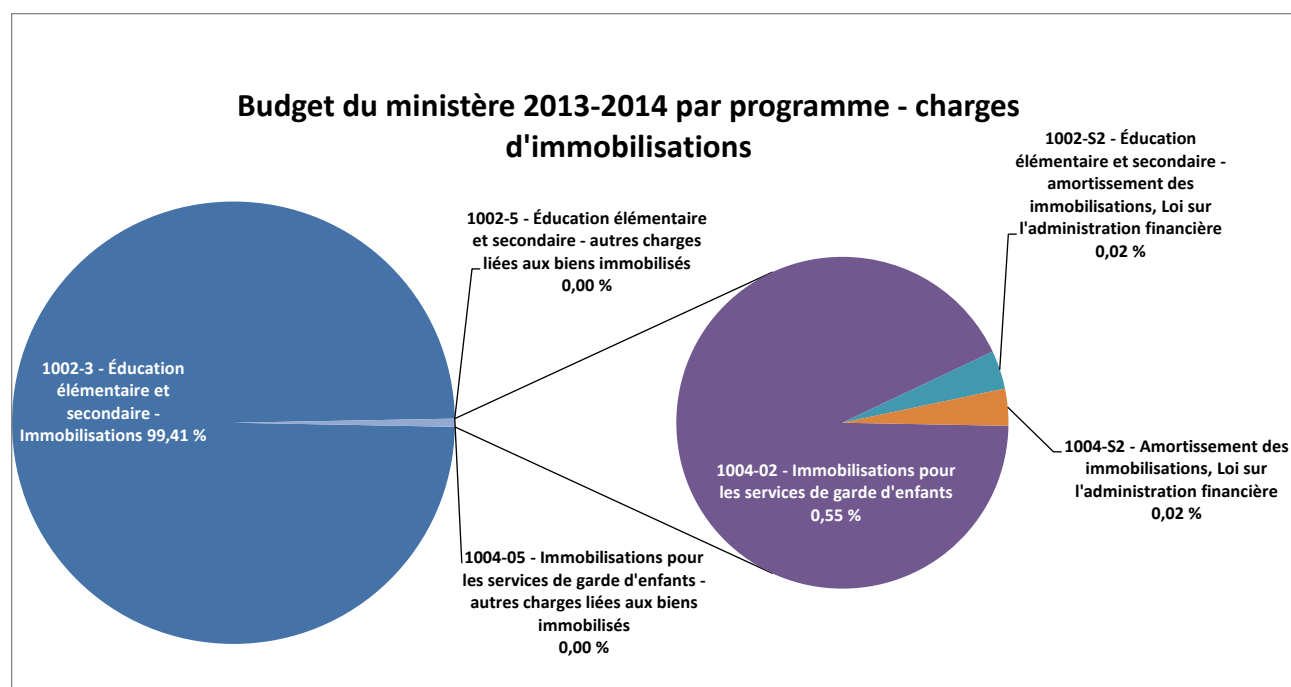
La Commission des langues d'enseignement de l'Ontario n'est plus en fonction. Le ministère prévoit rédiger une proposition visant à dissoudre l'organisme au cours de l'exercice 2013-2014.

Information financière du ministère

Les graphiques suivants illustrent les investissements du ministère pour 2013-2014 en ce qui concerne les activités permettant aux élèves de l'Ontario de jouir d'une éducation élémentaire et secondaire responsable et de grande qualité, contribuant à ce que leur avenir et celui de la province soient placés sous le signe de la prospérité, de la stabilité et de la croissance continue.



* Comprend les crédits législatifs, mais pas les redressements de consolidation et les actifs.



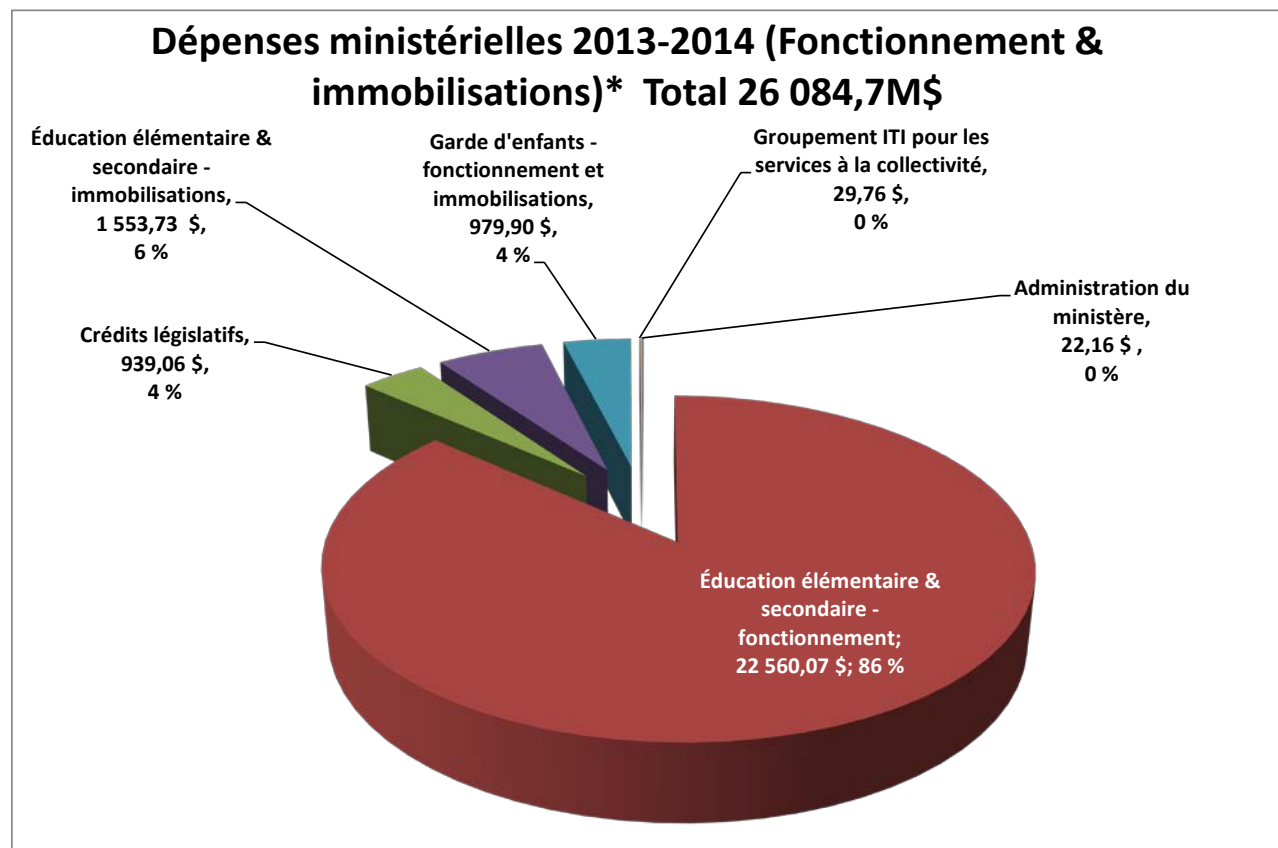
** 1002-5 et 1004-05 représentent moins de 0,01 % des immobilisations totales du ministère.

Dépenses prévues du ministère 2013-2014 (M\$)*

Dépenses prévues du ministère 2013-2014 (M\$)*

Fonctionnement	24 522,10
Immobilisations	1 562,60
TOTAL*	26 084,70

* Comprend les crédits législatifs, mais pas les redressements de consolidation. Après les redressements de consolidation (relativement aux dépenses des organismes et des conseils scolaires), les dépenses totales prévues pour 2013-2014 s'élèvent à 24 147 M\$.



* Comprend les crédits législatifs, mais pas les redressements de consolidation et les actifs.

Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit*

	Prévisions 2013-2014	Variations par rapport aux prévisions de 2012-2013 \$		Prévisions 2012-2013 *	Chiffres réels provisoires 2012-2013 *	Chiffres réels 2011-2012 *
	\$	\$	%	\$	\$	\$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations y compris les redressements de consolidation et autres redressements (ne comprend pas les biens immobilisés)	25 086 019 814	329 779 600	1,3	24 756 240 214	23 310 469 814	23 467 245 409
Total du ministère – Fonctionnement et biens immobilisés	13 834 600	7 909 100	133,5	5 925 500	6 561 180	690 562

* Les chiffres réels et les prévisions du dernier exercice sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2013.

Sommaire – Fonctionnement par crédit*

Crédits et programmes	Prévisions 2013-2014	Variations par rapport aux prévisions de 2012-2013 \$	%	Prévisions 2012-2013 *	Chiffres réels provisoires 2012-2013 *	Chiffres réels 2011-2012 *
	\$	\$		\$		\$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Programme d'administration du ministère	22 162 100	(458 500)	(2,0)	22 620 600	20 210 300	19 880 689
Programme d'éducation élémentaire et secondaire	22 560 071 800	370 764 400	1,7	22 189 307 400	22 497 093 700	21 593 328 818
Groupement ITI pour les services à la collectivité	29 764 900	492 600	1,7	29 272 300	29 272 300	28 635 039
Garde d'enfants	971 034 700	648 900	0,1	970 385 800	965 085 800	872 009 170
Moins : Mandats spéciaux	-	-		-	-	-
Total à voter – Charges de fonctionnement	23 583 033 500	371 447 400	1,6	23 211 586 100	23 511 662 100	22 513 853 716
Mandats spéciaux		-		-	-	-
Crédits législatifs	939 064 014	89 000 000	10,5	850 064 014	895 064 014	522 454 777
Total du ministère – Charges de fonctionnement	24 522 097 514	460 447 400	1,9	24 061 650 114	24 406 726 114	23 036 308 493
Redressements de consolidation - L'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (TFO)	1 163 100	2 243 000		(1 079 900)	(1 097 100)	(3 052 000)
Redressements de consolidation - Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE)	(215 100)	(558 600)	(162,6)	343 500	(664 500)	(212 200)
Redressements de consolidation - Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO)	11 082 400	(2 583 700)	(18,9)	13 666 100	18 264 400	7 731 999
Redressements de consolidation - Reclassification pour remboursement de dette pour la School Board Trust	(65 836 500)	(13 267 500)		(52 569 000)	(65 836 500)	(52 569 000)
Redressements de consolidation - conseils scolaires	(120 743 900)	(136 979 400)	(843,7)	16 235 500	(1 697 066 500)	(108 656 711)
Redressements de consolidation - collèges	(23 908 100)	(5 781 100)		(18 127 000)	(23 908 100)	(24 119 124)
Redressements de consolidation - hôpitaux	(3 000 000)	(3 000 000)		-	(2 250 000)	-
Total - charges de fonctionnement y compris redressement de consolidation et autres redressements	24 320 639 414	300 520 100	1,3	24 020 119 314	22 634 167 814	22 855 431 457
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
Programme d'éducation élémentaire et secondaire	2 000 000	1 999 000	199 900,0	1 000	2 965 200	-
Groupement ITI pour les services à la collectivité	1 000	-	-	1 000	-	-
Moins : mandats spéciaux	-	-		-	-	-
Total à voter – Actifs de fonctionnement	2 001 000	1 999 000	99 950,0	2 000	2 965 200	-
Total du ministère – Actifs de fonctionnement	2 001 000	1 999 000	99 950,0	2 000	2 965 200	-

* Les prévisions du dernier exercice sont redressées afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2013.

Sommaire – Immobilisations par crédit *

Crédits et programmes	Prévisions 2013-2014	Variations par rapport aux prévisions de 2012-2013 \$	%	Prévisions 2012-2013 *	Chiffres réels provisoires 2012-2013 *	Chiffres réels 2011-2012 *
	\$	\$		\$		\$
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Programme d'éducation élémentaire et secondaire	1 553 390 800	(40 503 300)	(2,5)	1 593 894 100	1 418 230 800	1 344 830 154
Garde d'enfants	8 537 700	376 000	4,6	8 161 700	8 861 700	1 963 214
Moins : mandats spéciaux	-	-		-	-	-
Total à voter – Charges d'immobilisations	1 561 928 500	(40 127 300)	(2,5)	1 602 055 800	1 427 092 500	1 346 793 368
Mandats spéciaux	-	-		-	-	-
Crédits législatifs	675 800	275 800	69,0	400 000	400 000	227 704
Total du ministère – Charges d'immobilisations	1 562 604 300	(39 851 500)	(2,5)	1 602 455 800	1 427 492 500	1 347 021 072
Redressements de consolidation - L'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (TFO)	1 258 300	(949 700)	(43,0)	2 208 000	173 700	2 003 999
Redressements de consolidation - Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO)	2 478 900	(592 100)	(19,3)	3 071 000	2 599 000	(1 476 000)
Redressements de consolidation - Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE)	213 700	93 500	77,8	120 200	49 600	199 000
Redressements de consolidation - conseils scolaires	(801 174 800)	70 559 300		(871 734 100)	(754 012 800)	(735 934 119)
Total - charges d'immobilisations y compris redressement de consolidation et autres redressements	765 380 400	29 259 500	4,0	736 120 900	676 302 000	611 813 952
BIENS IMMOBILISÉS						
Programme d'éducation élémentaire et secondaire	5 173 600	4 773 600	1 193,4	400 000	376 341	690 562
Garde d'enfants	6 660 000	1 136 500	20,6	5 523 500	3 219 639	-
Moins : mandats spéciaux	-	-		-	-	-
Total à voter – Biens immobilisés	11 833 600	5 910 100	99,8	5 923 500	3 595 980	690 562
Mandats spéciaux	-	-		-	-	-
Crédits législatifs	-	-		-	-	-
Total du ministère – Biens immobilisés	11 833 600	5 910 100	99,8	5 923 500	3 595 980	690 562

* Les prévisions du dernier exercice sont redressées afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2013.



Annexe

Ministère de l'Éducation

Rapport annuel 2012-2013

Les résultats scolaires des élèves de l'Ontario n'ont cessé de s'améliorer au cours des neuf dernières années — un exploit qui a contribué à la renommée de la province à l'échelle internationale.

Le ministère s'emploie à atteindre les trois objectifs suivants :

- o Hauts niveaux de rendement des élèves
- o Réduction des écarts en matière de rendement des élèves
- o Hauts niveaux de confiance du public.

Le ministère de l'Éducation entend établir et maintenir un système d'éducation public viable et de qualité supérieure, dont les objectifs sont d'assurer l'excellence du rendement des élèves, la réduction des écarts en matière de rendement des élèves et un niveau de confiance élevé du public. Le ministère soutient également la réussite des enfants et de leur famille au cours des années préparatoires, en mettant l'accent sur la qualité des services et les programmes de garde d'enfants et de développement de la petite enfance.

Le ministère entend tonifier le système d'éducation public ontarien en consolidant ses partenariats et en créant un système d'apprentissage des jeunes enfants et de garde d'enfants plus intégré pour les enfants et les familles.

Le gouvernement de l'Ontario est reconnu comme un chef de file mondial au plan de l'éducation.

En 2012, l'Ontario a accueilli 88 délégations et plus de 1 000 visiteurs de 33 pays qui se sont réunis pour examiner les pratiques exemplaires en matière de réussite des élèves et de réforme de l'éducation.

En mars 2012, un rapport publié par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Strong Performers and Successful Reformers in Education*, constate que l'Ontario amélioré le taux de rendement de ses élèves et a augmenté le taux d'obtention de diplôme. Ce rapport explique que l'accent mis par le gouvernement ontarien sur l'éducation a produit de réels résultats positifs en améliorant la littératie et la numératie, en relevant les taux d'obtention de diplôme et en réduisant le nombre d'écoles à faible rendement. Il s'inscrit dans la lignée d'autres rapports de l'OCDE qui ont classé les élèves de l'Ontario parmi les meilleurs du monde.

Il est important de reconnaître les facteurs qui ont contribué au succès du ministère à faire de l'éducation publique une priorité. Veuillez noter que les pages suivantes présentent un aperçu général et ne constituent en aucun cas une liste exhaustive.

Services de garde d'enfants et développement de la petite enfance

- Le gouvernement de la province franchit un pas important dans le processus de bâtir un réseau provincial homogène et coordonné pour les programmes et services relatifs à la petite enfance en Ontario.
- En 2012-2013, le gouvernement a investi 90 millions de dollars supplémentaires afin de moderniser les services de garde d'enfants déjà en place. Avec cet investissement, le financement du gouvernement dans les services de garde d'enfant a atteint plus d'un milliard de dollars, soit une augmentation de 90 % depuis 2003-2004. Parallèlement, le gouvernement a annoncé d'autres investissements pour moderniser les services de garde d'enfants : 68 millions de dollars en 2013-2014, et 84 millions de dollars en 2014-2015.
- En juin 2012, le gouvernement de l'Ontario a publié le document de travail intitulé *Modernisation des services de garde en Ontario : échanger nos réflexions, renforcer nos partenariats, travailler ensemble* en vue de solliciter des commentaires sur la façon de renforcer le secteur de la garde d'enfants afin que les familles puissent avoir accès à des services de garde de haute qualité, sécuritaires et fiables. Les commentaires recueillis seront utiles pour éclairer les prochaines étapes de la modernisation des services de garde afin qu'ils s'harmonisent avec la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein.
- En juillet 2012, le gouvernement a annoncé la Politique « Les écoles d'abord » concernant les fonds d'immobilisations destinés à l'aménagement des locaux pour la garde d'enfants, qui est une étape fondamentale pour la modernisation des services de garde d'enfants, la conciliation des secteurs de l'éducation et de la garde d'enfants et la mise sur pied de programmes et de services accessibles, coordonnés et de grande qualité pour les enfants et les familles.
 - Le ministère versera 113 millions de dollars, sur trois ans, aux conseils scolaires afin de transformer les locaux des garderies qui se trouvent dans les écoles en des locaux qui pourront accueillir des enfants plus jeunes. Ces investissements permettront aux exploitants de la collectivité de se réinstaller dans les écoles.
- En décembre 2012, la province a annoncé une nouvelle formule de financement et un nouveau cadre de financement pour les services de garde d'enfants. La nouvelle approche de financement est plus transparente, fondée sur des éléments probants, plus équitable, et tient compte des différences démographiques. Les municipalités ont maintenant une plus grande souplesse qui leur permet d'adapter leurs programmes aux besoins locaux, tout en augmentant la stabilité et l'accès aux enfants et familles de l'Ontario.
- En janvier 2013, le gouvernement a publié le Cadre stratégique de l'Ontario sur la petite enfance, lequel énonce la vision, les principes directeurs et l'orientation stratégique

pour les services et programmes de développement de la petite enfance pour les enfants de la naissance à six ans, ainsi que leur famille.

- Le cadre reconnaît également les domaines prioritaires où les mesures s'imposent. Dans l'immédiat, nous l'accent sur mis sur les mesures suivantes :
 - Poursuivre la mise en oeuvre de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein d'ici septembre 2014;
 - Créer une approche efficace à la mise en oeuvre des centres Meilleur départ de l'Ontario pour l'enfance et la famille d'ici septembre 2014
 - Améliorer la prestation des services d'orthophonie (dirigée par le MSEJ)
 - Stabiliser et transformer le secteur de la garde d'enfants.

Maternelle et jardin d'enfants à temps plein

- Depuis septembre 2012, environ 122 000 élèves dans environ 1 700 écoles de l'Ontario bénéficient du programme de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein. Il s'agit de la troisième année d'existence de ce programme dont l'objectif est de donner aux jeunes apprenants le meilleur départ possible et de leur fournir des assises solides pour leur apprentissage futur.
- Cela signifie que près de la moitié des enfants ontariens de quatre et cinq ans bénéficient du programme de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein au cours de l'année scolaire 2012-2013.
- Le programme de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein sera offert à tous les enfants de quatre et cinq ans d'ici septembre 2014.
- De plus, les conseils scolaires doivent aussi offrir des activités avant et après l'école pour les élèves inscrits au programme de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein lorsque la demande est suffisante.
- Continuer d'utiliser la version provisoire du Programme d'apprentissage de la maternelle et du jardin d'enfants et offrir des séances de formation aux équipes de leadership des conseils scolaires et/ou aux équipes d'éducateurs et d'éducatrices qui mettent en oeuvre le programme.
- Des consultations ont été effectuées dans le cadre de l'évaluation et communication du rendement des élèves de l'initiative Faire croître le succès pour le programme de maternelle et du jardin d'enfants à temps plein, et une version provisoire est en cours de rédaction.

Initiative sur l'apprentissage et l'enseignement au XXI^e siècle

- Actuellement, tous les conseils scolaires (72 conseils scolaires, représentant environ 2 300 écoles et plus de 530 000 élèves) et la Direction des écoles provinciales participent à l'étude collaborative pour bâtir la capacité à l'échelle systémique dans le cadre des projets pilotes portant sur l'enseignement et l'apprentissage au XXI^e siècle.
- La Stratégie d'apprentissage électronique de l'Ontario aide les conseils scolaires de district à joindre les élèves au moyen de l'apprentissage en ligne. Il s'agit de la deuxième année d'un contrat pluriannuel concernant la licence d'utilisation du Système de gestion de l'apprentissage à l'échelle provinciale/environnement d'apprentissage virtuel permettant l'enseignement hybride en ligne et la collaboration entre les communautés d'apprentissage professionnel, une bibliothèque virtuelle contenant différentes ressources numériques ainsi que du matériel de formation pour le personnel enseignant et le personnel éducateur de la province. Plus de 155 000 élèves et enseignants utilisaient un environnement d'apprentissage virtuel au 31 mars 2013.
- Environ 125 cours en anglais sont maintenant offerts en ligne dans les conseils scolaires anglophones. Les enseignantes et enseignants et les élèves ont accès à environ 20 000 ressources en ligne dans la Banque de ressources éducatives de l'Ontario.
- Il y a 73 cours en ligne offerts aux conseils scolaires francophones. Les enseignantes et enseignants et les élèves ont accès à environ 8 000 ressources en ligne dans la Banque de ressources éducatives de l'Ontario.

Mesures de soutien aux élèves

- Le Secrétariat de la littératie et de la numératie (SLN) travaille avec les enseignantes et enseignants, les directrices et directeurs et les leaders des conseils scolaires de l'ensemble des 72 conseils scolaires afin d'apporter un soutien aux élèves pour améliorer leur rendement et apprentissage en lecture, écriture et mathématiques de la maternelle et du jardin d'enfants à la 6^e année.
- Le Partenariat d'interventions ciblées de l'Ontario (PICO) et l'Initiative de mise en oeuvre et de suivi pour le système (OMOSS) offrent un soutien à toutes les écoles élémentaires de l'Ontario. Une aide additionnelle est offerte à environ 1 900 écoles élémentaires où les résultats scolaires de moins de 75 % des élèves ne sont pas suffisants pour atteindre la norme provinciale (qui correspond à 70 % ou à « B »). Ces initiatives offrent à tous les conseils scolaires des fonds pour des formations de perfectionnement professionnel sur l'enseignement et l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et des mathématiques pour les enseignantes et enseignants et les directrices et directeurs.

- Le programme estival éprouvé Accent sur les jeunes permet aux partenaires communautaires d'offrir des occasions d'emploi et des programmes aux enfants et aux jeunes leur permettant de participer à des activités positives dans un environnement sûr favorable. À l'été 2012, le gouvernement de l'Ontario a investi 6 millions de dollars dans le programme Accent sur les jeunes dans les quartiers urbains défavorisés de Toronto, Ottawa, Hamilton et Windsor.
- Le ministère continue de travailler avec divers intervenants communautaires du secteur de l'éducation et de l'équité afin d'appuyer la mise en oeuvre efficace dans les écoles et les conseils scolaires de la Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive. En 2012-2013, le financement total pour les projets d'éducation inclusive et d'équité s'est chiffré à 2,9 millions de dollars et incluait l'élaboration et la distribution de ressources en ligne et imprimées fondées sur des données probantes, des modules d'apprentissage en ligne, des conférences Web, des ateliers et des séances de formation pour les élèves, le personnel enseignant, les responsables scolaires et du système ainsi que les parents.
- Le gouvernement de l'Ontario a publié une nouvelle ligne directrice en mai 2012, afin de veiller à ce que les revenus générés par les collectes de fonds soient un complément, et non un remplacement, au financement public octroyé à l'éducation.
- La Ligne directrice sur les collectes de fonds définit la norme provinciale pour les collectes de fonds dans les écoles. Elle guide les conseils scolaires et le public en dressant la liste des principes directeurs et des pratiques exemplaires. Elle inclut également des exemples d'utilisation appropriée et inappropriée des revenus générés par les collectes de fonds. Par exemple, les dépenses liées aux excursions, aux conférenciers et aux bourses d'études sont des utilisations acceptables des revenus générés par les collectes de fonds, mais pas l'ajout de nouvelles salles de classe, les projets d'immobilisation, l'achat de matériel d'apprentissage et de manuels scolaires puisqu'ils sont déjà financés par les deniers publics.
- La ligne directrice encourage également la transparence et la responsabilité en recommandant aux conseils scolaires de rendre public un rapport annuel sur les fonds générés et d'afficher sur leurs sites Web leurs politiques en matière de collecte de fonds.
- En septembre 2012, le gouvernement de l'Ontario a de nouveau élargi le programme de Majeure haute spécialisation pour aider les élèves à obtenir leur diplôme et à se préparer à poursuivre des études postsecondaires, à suivre une formation en apprentissage ou à occuper un emploi.
- Le programme de Majeure haute spécialisation couvre maintenant 19 secteurs qui permettent aux élèves de se concentrer sur un cheminement de carrière compatible

avec leurs compétences et leurs intérêts. En 2012-2013, environ 38 000 élèves étaient inscrits dans plus de 1 500 programmes de Majeure haute spécialisation dans 640 écoles secondaires.

- Les Programmes à double reconnaissance de crédit permettent aux élèves du secondaire de suivre une formation en apprentissage ou des cours postsecondaires pour lesquels ils obtiennent des crédits qui comptent à la fois pour le diplôme d'études secondaires et pour un certificat d'apprentissage ou un certificat, diplôme ou grade postsecondaires. En 2012-2013, environ 17 500 élèves ont participé à plus de 500 programmes à double reconnaissance de crédit.
- Homework Help, le programme gratuit de tutorat en mathématique en ligne de l'Ontario est offert à tous les élèves de la 7^e à la 10^e année. Homework Help met en rapport des enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario et des élèves voulant de l'aide additionnelle.
- Dans l'ensemble de la province, des projets Exprime-toi aident les élèves à se mobiliser et à s'engager sur le plan académique et social en dirigeant des projets qu'ils ont conçus et mis en oeuvre avec l'aide de leur communauté d'apprentissage. En 2012-2013, plus de 33 000 élèves de la 7^e à la 12^e année dirigent plus de 1 400 projets dans 800 écoles ou y participent.
- En 2012-2013, onze conférences *Les élèves en tant que chercheurs* ont été organisées dans l'ensemble de la province. Cinquante équipes de chercheurs enseignants-élèves ont reçu une formation sur la façon de mener des recherches fondées sur l'enquête collaborative sur des questions qu'ils ont eux-mêmes choisies. Deux des sujets abordés étaient la participation et l'apprentissage des élèves. Les équipes partageront leurs conclusions avec les conseils scolaires et le ministère et formuleront des recommandations sur les prochaines étapes.
- En 2012-2013, par le biais de l'Initiative de réengagement des élèves (12e et 12e+), les conseils scolaires ont communiqué avec 16 000 élèves pour les encourager à retourner à l'école. Des données des conseils scolaires concernant le taux de réussite de cette initiative sont compilées.
- Des consultations ont été menées sur les révisions apportées à la politique sur le dossier scolaire de l'Ontario (DSO) et une version provisoire est en train d'être finalisée.

Éducation en langue française

- En 2012-2013, les conseils scolaires de langue française ont reçu environ 1,3 milliard de dollars en financement. Cela correspond à près de 6 121 \$ de plus par élève, soit une augmentation de 68 % depuis 2003.

- Le financement accordé en plus des Subventions pour les besoins des élèves (SBE) pour l'éducation en langue française est destiné à diverses initiatives visant à appuyer les efforts et le rendement des élèves qui fréquentent des écoles de langue française. Par exemple :
 - la Stratégie d'apprentissage électronique de l'Ontario
 - le soutien aux élèves et aux écoles de langue française
 - les initiatives de transition vers les études postsecondaires
 - les initiatives de la Politique d'aménagement linguistique
 - les initiatives portant sur les programmes-cadres de langue française (p. ex., mise en oeuvre d'un programme-cadre de mathématiques, soutien à la politique d'évaluation des élèves).
- Dans le cadre de l'Entente Canada-Ontario relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la seconde langue officielle, les conseils scolaires de langue française ont reçu, en 2012-2013, un financement total de 6,3 millions de dollars pour l'élaboration et le rehaussement des programmes et services. Ce financement appuie les initiatives suivantes :
 - animation culturelle et développement communautaire
 - technologie pédagogique
 - SOS Devoirs.
- La *Politique d'aménagement linguistique* (PAL) et la nouvelle PAL pour la formation et l'enseignement post-secondaire contribuent à améliorer le rendement des élèves ainsi qu'au recrutement et à la rétention des élèves dans les écoles de langue française et dans les établissements d'enseignement postsecondaire bilingues et de langue française.
- Le groupe de travail permanent sur le continuum de l'apprentissage en langue française du ministère de l'Éducation /ministère de la Formation et des Collèges et Universités contribue à l'essor stratégique de l'enseignement en langue française de la petite enfance jusqu'au secondaire, y compris la formation visant à améliorer l'employabilité.

Éducation des autochtones

- En décembre 2012, un rapport d'étape provisoire sur la mise en oeuvre du Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits a été publié. Le rapport provisoire a servi d'outil pour ouvrir un dialogue avec les organismes et collectivités des Premières Nations, métis et inuits, les conseils scolaires et les autres partenaires du secteur de l'éducation. Le rapport provisoire servira de base au deuxième rapport d'étape qui devrait être publié plus tard en 2013.

- Le Supplément pour l'éducation des PNMI s'élève à environ 38,1 millions de dollars pour 2012-2013.
- Un financement annuel est octroyé en supplément des Subventions pour les besoins des élèves (SBE) afin d'appuyer la mise en oeuvre du Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits. Ce financement comprend un soutien ciblé relatif au perfectionnement professionnel dans le domaine de l'éducation autochtone, ainsi que le financement de projets axés sur :
 - l'augmentation de l'auto-identification volontaire et confidentielle des élèves des Premières Nations, métis et inuits
 - l'utilisation des données pour améliorer le rendement des élèves.

Éducation de l'enfance en difficulté

- Le montant de la Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté pour 2012-2013 devrait demeurer à environ 2,51 millions de dollars. Il s'agit d'une augmentation de plus de 887 millions de dollars, soit 55 % depuis 2002-2003.
- Le ministère a investi environ 60 millions de dollars depuis 2006, par l'entremise de financement ciblé en plus des Subventions pour les besoins des élèves (SBE), afin de renforcer les capacités et améliorer le milieu d'apprentissage des élèves atteints de troubles du spectre autistique.
- Un financement de 11,3 millions de dollars a été accordé aux conseils scolaires pour l'expertise en ACA. Ce financement permet aux conseils scolaires de recruter du personnel supplémentaire spécialisé en analyse comportementale appliquée (ACA) au sein des conseils scolaires.
- À ce jour, plus de 16 000 éducatrices et éducateurs ont été préparés à mettre en application l'analyse comportementale appliquée (ACA) dans les écoles publiques. Un nombre considérable d'éducatrices et d'éducateurs ont aussi approfondi leurs connaissances et compétences relatives à l'ACA grâce au financement annuel versé par le ministère aux conseils scolaires afin d'offrir une formation sur l'ACA (3 millions de dollars en 2012-2013).
- Les conseils scolaires ont indiqué qu'ils offraient des programmes et des services en éducation de l'enfance en difficulté à plus de 14 500 élèves atteints troubles du spectre autistique.
- Des milieux de soutien aux élèves autistes et à leur famille sont offerts par le biais du programme Connexions pour les élèves dans tous les conseils scolaires.

- Ce modèle aide les élèves à faire la transition entre les services d'intervention comportementale intensive (ICI) offerts par le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (MSEJ) et les méthodes pédagogiques d'analyse comportementale appliquée (ACA) des écoles publiques.
- En mars 2012, 1 221 enfants et jeunes de partout dans la province avaient reçu les services des équipes du programme Connexions pour les élèves.

Écoles sécuritaires, tolérantes et saines

- En 2012-2013, le gouvernement a investi 64 millions de dollars pour appuyer les écoles sécuritaires, inclusives et tolérantes.
- Le ministère a alloué 10 millions de dollars à 34 écoles secondaires situées dans des quartiers urbains qui sont confrontés à des défis comme la pauvreté, l'activité criminelle et des gangs ainsi que le manque de ressources communautaires et un faible rendement des élèves.
- En 2012-2013, le gouvernement a octroyé un financement ponctuel de 10 millions de dollars pour rouvrir et élargir le Programme d'accueil pour la sécurité et permettre à toutes les écoles élémentaires d'acheter et d'installer des systèmes d'accès sécuritaire. Les écoles qui ont reçu un financement doivent verrouiller la porte principale de leur établissement, et les portes périphériques le cas échéant, durant les heures de classe afin de limiter l'accès et assurer la sécurité dans les écoles.
- Le ministère a alloué un financement annuel de 36 millions de dollars aux conseils scolaires pour que ceux-ci mettent en place des programmes destinés aux élèves faisant l'objet d'un renvoi ou d'une suspension à long terme et embauchent du personnel paraprofessionnel supplémentaire pour travailler auprès des élèves à risque.
- En 2012-2013, un Plan de soutien et de suivi visant les écoles saines a été mis en oeuvre afin de mieux faire connaître et comprendre les politiques et programmes à l'échelle du conseil scolaire. La stratégie incluait des visites auprès des conseils scolaires, des webinaires à l'aide d'Adobe Connect, et le bulletin d'information électronique *Écoles en santé*.
- Le gouvernement de la province a octroyé un financement ponctuel de plus de 10 millions de dollars pour donner suite aux résultats des inspections du ministère du Travail portant sur les installations d'éducation technologique et les laboratoires de sciences.

- Depuis, 2005-2006, le gouvernement a versé un financement annuel d'un million de dollars à Jeunesse, j'écoute, afin d'offrir en tout temps un soutien téléphonique pour la prévention de l'intimidation.
- De 2007-2008 à 2012-2013, le gouvernement a versé 3 millions de dollars aux conseils scolaires pour financer l'Initiative de leadership en matière de soutien aux élèves.
- Le gouvernement a octroyé 42 millions de dollars au programme d'utilisation communautaire des installations scolaires pour aider à couvrir le coût de l'inflation, afin que les locaux scolaires utilisés pour des activités après l'école demeurent abordables pour les groupes sans but lucratif.
- Le gouvernement a octroyé des fonds à 38 conseils scolaires pour 220 écoles prioritaires situées dans des quartiers défavorisés afin que les conseils scolaires puissent offrir des locaux gratuitement aux groupes sans but lucratif.
- Le Prix du premier ministre pour la tolérance dans les écoles célèbre le travail exceptionnel et innovant accompli au sein des écoles pour instaurer un climat scolaire sécuritaire et tolérant. Pour l'année scolaire 2012-2013, dix équipes pour la sécurité dans les écoles ont été récompensées pour leur initiative, créativité et leadership à promouvoir un climat scolaire sain et inclusif.
- La *Loi pour des écoles tolérantes* est entrée en vigueur en septembre 2012; elle fait partie d'un plan d'action global visant à créer des écoles sûres et tolérantes. Le plan inclut également :
 - la présence de travailleurs en santé mentale dans les écoles;
 - la création d'un Comité d'experts en matière d'écoles tolérantes;
 - des directives au Conseil du curriculum de l'Ontario pour qu'il présente un rapport sur le renforcement de l'équité, des principes d'éducation inclusive et les stratégies de prévention de l'intimidation dans tout le curriculum et suggère des façons d'appuyer cet apprentissage dans les écoles ontariennes;
 - une campagne de sensibilisation du public, qui mettra l'accent sur le fait que tous les Ontariens et Ontariennes ont un rôle à jouer pour prévenir l'intimidation et y mettre un terme.
- Le Comité d'experts en matière d'école tolérante a été mis sur pied en juin 2012. Ce comité regroupe des experts qui recenseront des ressources et pratiques propres à encourager un climat scolaire positif, l'équité et l'éducation inclusive ainsi que la prévention de l'intimidation et l'intervention précoce, et qui fourniront des conseils sur l'élaboration de ces ressources et pratiques.
- Dans le cadre de la Stratégie ontarienne globale de santé mentale et de lutte contre les dépendances, le ministère :

- o offre des services et un soutien de meilleure qualité et plus opportuns aux enfants et aux familles;
 - o s'emploie à accroître la sensibilisation et le soutien liés aux troubles de santé mentale, en réduisant la stigmatisation et la discrimination, en cernant les problèmes et en intervenant rapidement;
 - o a commencé la rédaction de l'ébauche d'un guide de ressources/site Web pour les élèves de la maternelle à la 12^e année à l'intention des éducatrices et des éducateurs afin de favoriser le développement sain, la détection des signes précoces de problèmes de santé mentale ou de dépendance et les stratégies en classe;
 - o a octroyé un financement à 15 conseils scolaires (2011-2012) pour engager des spécialistes en santé mentale afin de faciliter l'élaboration et la mise en oeuvre d'une stratégie globale à l'échelle des conseils scolaires visant à répondre aux besoins des élèves qui ont des problèmes de santé mentale ou de dépendance. Quinze autres conseils scolaires, y compris deux conseils francophones, ont reçu des fonds au cours de la deuxième année (2012-2013);
 - o aide un plus grand nombre d'enfants et de jeunes à obtenir l'aide dont ils ont besoin dans leurs communautés.
- Plus de 20 000 enfants et leurs familles ont droit désormais à un accès plus rapide et facile aux services appropriés en matière de santé mentale. On estime que plus de 50 000 enfants et leurs familles bénéficieront de la Stratégie ontarienne globale de santé mentale et de lutte contre les dépendances au cours des prochaines années.

Participation des parents

- En août 2012, le ministère a publié un nouveau guide pratique pour aider les membres des Comités de participation des parents à comprendre leurs rôles et responsabilités, afin qu'ils puissent appuyer le mieux possible les conseils scolaires dans le but d'encourager un plus grand nombre de parents à participer à l'apprentissage de leurs enfants.
- Le troisième Colloque des comités de participation des parents s'est déroulé en avril 2012. Le colloque a permis aux parents d'en apprendre davantage sur les initiatives, règlements et politiques du ministère sur l'engagement parental et de partager les pratiques efficaces en matière d'engagement parental pour encourager le rendement et le bien-être des élèves.
- Le gouvernement a investi 11,6 millions de dollars pour financer et étendre le réseau des Centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles qui comptent 172 centres partout dans la province, dont 17 nouveaux centres.
- Le gouvernement a octroyé 3,5 millions de dollars pour financer près de 2 100 projets en 2012-2013 afin d'appuyer et d'accroître l'engagement parental à l'échelle locale,

régionale et provinciale par le biais des Subventions pour la participation et l'engagement des parents. Une partie de ces subventions sert à financer directement la Stratégie de réduction de la pauvreté.

Soutien aux représentantes et représentants du milieu de l'éducation

- Le gouvernement va de l'avant avec son engagement d'améliorer l'enseignement en Ontario. Des consultations ont été effectuées auprès des intervenants au printemps 2012.
- Le travail de vingt éducatrices, éducateurs et membres du personnel de soutien a été souligné par la remise du Prix du premier ministre pour l'excellence en enseignement en 2012. Ce prix rend hommage à des personnes exceptionnelles qui aident les élèves et les jeunes enfants de l'Ontario à réaliser leur plein potentiel et inclut deux nouvelles catégories : Éducateur de la petite enfance de l'année et Équipe de l'année – maternelle et jardin d'enfants à temps plein. Plus de 140 éducateurs et membres du personnel de soutien ont reçu ce prix depuis sa création il y a six ans.
- En 2012-2013, le gouvernement a octroyé 4 millions de dollars aux conseils scolaires pour poursuivre la mise en oeuvre de la Stratégie ontarienne en matière de leadership. Cette stratégie inclut la planification de la relève, le mentorat pour les leaders scolaires nouvellement nommés et les évaluations du rendement des directions d'école et des directions adjointes.
- Le huitième Colloque ontarien sur la recherche en éducation s'est tenu en février 2013 et a rassemblé un peu plus de 400 chercheuses et chercheurs, éducateurs et éducatrices et responsables des politiques. Le colloque portait sur le rôle de l'innovation dans l'amélioration de l'éducation : l'équité, l'engagement et l'apprentissage au XXI^e siècle.
- Le Réseau d'échange des connaissances pour la recherche appliquée en éducation (RECRAE) a financé 44 projets de mobilisation auxquels ont participé 120 organismes partenaires du secteur de l'éducation et des secteurs connexes. La mise en oeuvre du RECRAE se poursuit jusqu'en 2014 afin que plusieurs projets puissent poursuivre leur travail.
- Le ministère a travaillé avec le Comité ontarien de la recherche en éducation – un groupe de champions des partenariats et réseaux de recherche de partout dans la province – afin de créer et de renforcer les relations entre les partenaires du secteur de l'éducation pour mieux répondre aux besoins de recherche prioritaire.

- Trente équipes de toutes les divisions de chacune des régions ont participé à des projets d'enquête collaborative et de renforcement des capacités visant à mettre sur pied des modèles de pratiques efficaces en matière d'évaluation et de reddition de compte
- Renforcement des capacités des éducatrices et éducateurs afin de favoriser la mise en oeuvre de programmes d'enseignement efficaces qui permettront d'atteindre les objectifs relatifs au taux d'obtention de diplôme de la province en littératie et numératie.

Principaux investissements en 2012-2013

- Investissements de l'ordre de 1,3 milliard de dollars dans des écoles de langue française de l'Ontario en 2012-2013. Depuis 2002-2003, le financement annuel pour les conseils scolaires francophones a augmenté DE PLUS DE 589 millions de dollars. Cela représente 6 121 \$ par élève, soit une hausse de 68 %.
- Le financement au chapitre de la Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté pour 2012-2013 devrait demeurer à environ 2,52 milliards de dollars. Il s'agit d'une augmentation de plus de 887 millions de dollars ou 55 % depuis 2002-2003.
- En plus du financement accordé au chapitre des Subventions pour les besoins des élèves (SBE), le ministère a, depuis 2009, versé jusqu'à 675 millions de dollars aux conseils scolaires pour la mise en oeuvre des trois premières années du programme de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein, qui touche environ 122 000 élèves.
- Le gouvernement a prévu un financement de 38,1 millions de dollars par le biais du Supplément pour l'éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits du programme de Subventions pour les besoins des élèves (SBE) en 2012-2013. Ce supplément favorise la prestation de cours sur les langues natives et les études natives ainsi que d'autres programmes qui s'adressent aux élèves autochtones.
- Un financement annuel est octroyé aux conseils scolaires en dehors des SBE pour favoriser la mise en oeuvre du Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits. Ceci inclut un financement ciblé pour le perfectionnement professionnel dans le cadre de l'éducation des Autochtones, ainsi qu'un financement en fonction des projets visant à favoriser la réussite des élèves des Premières Nations, des Métis et des Inuits.
- Continuer à financer la réparation et l'entretien des écoles grâce à la nouvelle affectation pour l'amélioration de l'état des écoles d'un montant de 150 millions de dollars.
- En janvier 2013, le Ministère a annoncé un financement de plus de 700 millions de dollars pour les immobilisations prioritaires et le Programme d'apprentissage à temps

plein de la maternelle et du jardin d'enfants, afin d'appuyer les projets d'immobilisations que les conseils scolaires devraient entreprendre au cours des trois années qui suivent. Ces projets incluent la construction de 38 nouvelles écoles et 48 agrandissements et projets de modernisation pour répondre à la croissance de l'effectif, soutenir la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein, remplacer les écoles en mauvais état et appuyer les regroupements d'écoles.

Cap sur l'avenir

À mesure que nous allons de l'avant, le ministère maintient son engagement à l'égard de ses priorités et nous continuerons à appuyer tous les élèves pour les aider à réussir.

En s'inspirant de nos réalisations — y compris de meilleurs résultats aux examens et taux d'obtention de diplôme — nous rehaussons encore la barre pour le système d'éducation public de l'Ontario, nos élèves et la prospérité future de notre magnifique province.

Lorsqu'il est question des élèves les plus vulnérables — Autochtones, enfants et jeunes en services de garde, enfants et jeunes atteints de troubles de santé mentale, et élèves en difficulté d'apprentissage — nous devons être plus efficaces afin de les aider à rattraper les autres.

Plus important encore, au cours des prochaines années, nous devons repenser à notre système d'éducation afin d'être un chef de file en matière d'enseignement et d'apprentissage au XXI^e siècle.

Nous continuerons à nouer un dialogue avec nos partenaires de l'éducation (éducateurs et éducatrices, élèves, directrices et directeurs et parents) afin de les inciter à participer activement.

La transition vers l'apprentissage et l'enseignement au XXI^e siècle est précisément ce vers quoi nous devons nous tourner pour préparer les élèves ontariens à l'avenir.

Nous moderniserons le système d'éducation public de l'Ontario — qui est déjà reconnu comme le meilleur du monde anglophone — afin de faire de mieux en mieux et atteindre l'excellence.

Dépenses ministérielles *

	Dépenses ministérielles réelles 2012-2013 *
Fonctionnement	24 406,7261 M\$
Immobilisations	1 427,4925 M\$
Effectif (au 31 mars 2013)	1726**

*Comprend les crédits législatifs, les créances irrécouvrables et les redressements de rapprochement, mais pas les redressements de consolidation adjustments. Ce nombre est basé sur les chiffres réels provisoires et les dépenses réelles finales paraîtront dans les Comptes Publics 2012-2013.

**Ce nombre exclut le personnel saisonnier, les élèves et les employées et employés en congé.